

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2957

15 décembre 2008

### SOMMAIRE

Acadia Capital Holding S.A. ....	141891	FN - No Nonsense Fund .....	141899
Akeler Investments S.à.r.l. ....	141935	HB Fonds .....	141901
ARERO - Der Weltfonds .....	141895	Hilton PCB S.à r.l. ....	141927
Arpex S.à.r.l. ....	141933	Hottinger Financial S.A. ....	141891
Asian Capital Holdings Fund .....	141890	ILDAN International S.à r.l. ....	141929
Austria Capital Holding S.A. ....	141891	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. ....	141935
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds VII .....	141899	LiLux Umbrella Fund .....	141894
Berenberg Funds .....	141899	L.S. IANC Luxembourg S.à r.l. ....	141933
B.F.S. 47 S.A. ....	141931	Molinvest S.A. ....	141931
Bianca S. à r.l. ....	141925	OneWorld Tactics .....	141901
Britannia Capital Holding S.A. ....	141891	OSD Private Banking .....	141901
Brokerage Marketing Organizer Holding S.A. ....	141936	Osprey Fonds .....	141902
Brysam Lux (Colombia) S.à r.l. ....	141927	P.A.M. ....	141901
Buford Participation S.A. ....	141928	PAM Equity Opportunities (EUR) .....	141895
Canetto Participations Luxembourg S.A. .....	141926	PAM Fixed Income Opportunities (EUR) .....	141895
CardTel Technologies Investments S.à r.l. .....	141926	PAM Fixed Income Opportunities (USD) .....	141898
CCP Acquisition II - End S.à r.l. ....	141935	PAM Fixed Income Opportunities (USD) .....	141894
Circuit Foil Engineering Sàrl .....	141895	Parsifal .....	141900
Circuit Foil Service .....	141895	Presta Concept S.à r.l. ....	141932
cominvest ABS active .....	141893	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l. ....	141928
cominvest Liquidity Plus .....	141893	Raptor .....	141902
CW-MatrixCreativ .....	141894	Rolling Protect 2SI DJ EURO STOXX 50® .....	141900
Dawn S.A. ....	141927	ServiceMagic Europe S.à r.l. ....	141931
Deka-OptiRent 12/2008 .....	141898	Société Financière Internationale pour le Tourisme (soFITour) Finance for Interna- tional Tourism .....	141890
Deka-OptiRent 3Y (II) .....	141899	Sparkassen-NRWGarant .....	141894
Dematic Holding S.à.r.l. ....	141932	Toro Capital I .....	141902
Entreprise de Débrosselage Luxembour- geoise s.à r.l. ....	141936	Troodon S.A. ....	141930
ES-InvestSelect:Alternative Investments .....	141900	UniGarantPlus: BRIC (2014) II .....	141893
European Communication and Transports S.A. ....	141890		
Fertitrust S.A. ....	141926		
Financière de Gasperich S.à r.l. ....	141929		

**Société Financière Internationale pour le Tourisme (soFITour) Finance for International Tourism, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 7.683.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le mardi 20 janvier 2009 à 11.00 heures au Threeland Hôtel sis à L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Situation actuelle de la liquidation SOFITOUR S.A.
2. Suite à réserver à la société en liquidation
3. Divers

M<sup>e</sup> Jean Tonnar

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008151354/4409/16.

**European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 décembre 2008 à 9 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission du conseil d'administration,
2. Décharge aux administrateurs,
3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration,
4. Reconduction du mandat du commissaire aux comptes,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008149021/803/16.

**Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

Dear Shareholder,

As the quorum of 50% of the shares issued required by law for validly deliberating on the items of the agenda of the Extraordinary General Meeting ("EGM") held on 24 November 2008 has not been met, you are hereby kindly invited to a

**SECOND EGM**

of the Company which will be held before the notary public in Luxembourg on 30 December 2008 at 4.00 pm (Luxembourg time), for the purpose of deliberating and voting on the following items of the agenda:

Global restatement of the articles of incorporations with the purpose to convert the Company into an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) with multiple sub-funds, which shall remain subject to part II of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

In the context of these changes it is proposed to amend the object of the Company in the articles of incorporation so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the fullest extent permitted under part II of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment."

A copy of the restated articles is available from the registered office of the Company.

#### *Voting*

There is no quorum requirement for the EGM and the resolutions will be adopted if approved by two-thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the EGM. A Shareholder may vote in person or by proxy. Each Shareholder is entitled to one vote.

Shareholders who wish to attend the EGM can register through their bank or broker with the Paying Agent until 29 December 2008 5.00 pm. Shareholders who will not be able to attend the EGM may be represented by power of proxy, the form of which is available at the registered office of the Company or the Paying Agent. The form should be duly filled in and returned by fax to +352 24 88 8491 before noon on 29 December 2008 (Luxembourg Time) or by post to the Company at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2008146660/755/35.

#### **Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.911.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

#### **Britannia Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.850.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.711.

#### **Austria Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.784.

#### **Acadia Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 320.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.400.

### MERGER PROPOSAL

#### *I. The Companies*

The Recipient Company was incorporated as "société anonyme" in Luxembourg before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 17th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1153, page 55321 and has its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The 1st Company Being Acquired was incorporated in Luxembourg as "société anonyme" before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on June 20th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231, page 59070 and has its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The 2nd Company Being Acquired was incorporated in Luxembourg as "société anonyme" before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on November 30th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 462, page 22156 and has its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The 3rd Company Being Acquired was incorporated in Luxembourg as "société anonyme" before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 2nd 2002, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1140, page 54693 and has its registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

#### *II. Merger*

The board of directors of the Recipient Company and the board of directors of the Companies Being Acquired have approved the merger of the Companies whereby, following its dissolution without liquidation, the Companies Being Acquired will transfer to the Recipient Company all of its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and this Merger Proposal (the Merger).

The board of directors of the Companies Being Acquired shall convene the shareholders of the Companies Being Acquired to an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) to be held before a Luxembourg notary as soon as practicable after one month has elapsed following the filing and publication of this Merger Proposal in accordance with article 9 of the Law, in order to approve the Merger of the Companies in accordance with this Merger Proposal.

All assets and liabilities belonging to the Companies Being Acquired (known or unknown) as of the date of the Meeting will, ipso jure, both as between the Companies and vis-à-vis third parties, be transferred to the Recipient Company in accordance with, and subject to, article 274 of the Law.

### *III. Effective date of the Merger from an accounting point of view*

From an accounting point of view, the operations of the Companies Being Acquired shall be treated as having been carried out on behalf of the Recipient Company as from October 1st, 2008.

### *IV. Advantages*

No special advantage will be granted to the directors and auditors of the Companies in connection with or as a result of the Merger.

The Companies Being Acquired has not issued, to any person, any securities other than the shares held by the Recipient Company in the share capital of the Companies Being Acquired.

### *V. Cancellation of the shares and dissolution without liquidation of the Companies Being Acquired*

As from the date of the Meeting, the shares held by the Recipient Company in the Companies Being Acquired will be cancelled and the Company Being Acquired will cease to exist.

## **Suit la version française du texte qui précède:**

### **PROJET DE FUSION**

#### **I. Les sociétés**

La Société Absorbante a été constituée sous forme d'une «société anonyme» le 17 mai 2001 par acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153, page 55321 et ayant son siège social au 73, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

La 1<sup>ère</sup> Société Absorbée a été constituée sous forme d'une «société anonyme» le 20 juin 2001 par acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153, page 55321 et ayant son siège social au 73, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

La 2<sup>ème</sup> Société Absorbée a été constituée sous forme d'une «société anonyme» le 30 novembre 2001 par acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462, page 22156 et ayant son siège social est au 73, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

La 3<sup>ème</sup> Société Absorbée a été constituée sous forme d'une «société anonyme» le 2 mai 2002 par acte reçu de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140, page 54693 et ayant son siège social au 73, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

#### *II. Fusion*

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et les conseils d'administration de chaque Société Absorbée ont approuvé la fusion des Sociétés par lesquelles, suivant leurs dissolutions sans liquidations, les Sociétés Absorbées transfèrent à la société Absorbante tous leurs actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et ce Projet de Fusion (la Fusion).

Le conseil d'administration de chaque Société Absorbée convoquera les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) qui se tiendra devant notaire dès que possible après qu'un délai d'un mois se soit écoulé après dépôt et la publication de ce Projet de Fusion conformément à l'article 9 de la Loi, dans le but d'approuver la Fusion des Sociétés conformément à ce Projet de Fusion.

Tous les actifs et passifs appartenant à la Société Absorbée (connus ou inconnus) à la date de l'Assemblée seront, ipso jure, à la fois entre les Sociétés et vis-à-vis des tiers, transférés à la Société Absorbante conformément à et sous réserve de l'article 274 de la loi.

#### *III. Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable*

D'un point de vue comptable, les opérations des Société Absorbées seront traitées comme étant effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

#### *IV. Avantages*

Il ne se sera accordé aucun avantage aux administrateurs et aux commissaires aux comptes des Sociétés suite à la Fusion.

Les Société absorbées n'ont pas émis, à aucune personne, des titres autres que les actions détenues par la Société Absorbante dans le capital de la Société Absorbée.

#### *V. Annulation des actions et dissolution sans liquidation de la Société Absorbée*

A la date de l'Assemblée, les actions détenues par la Société Absorbante dans les Société Absorbée seront annulées et les Sociétés Absorbées cesseront d'exister.

In Luxembourg, on 9/10/08 / A Luxembourg, le 9/10/08.

HOTTINGER FINANCIAL S.A.

Signatures

BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A.

Elo ROZENCWAJG / Signature

Administrateur

AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A.

Elo ROZENCWAJG / Signature

Administrateur

ACADIA CAPITAL HOLDING S.A.

Elo ROZENCWAJG / Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008152450/751/109.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07938. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

#### **cominvest ABS active, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest ABS active, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Es ersetzt ein Verwaltungsreglement das am 10. Oktober 2008 beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Referenz L080150280.04 hinterlegt jedoch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008127708/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08211. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

#### **cominvest Liquidity Plus, Fonds Commun de Placement.**

---

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Liquidity Plus, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Dezember 2008.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008132061/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04915. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

---

#### **UniGarantPlus: BRIC (2014) II, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung des UniGarantPlus: BRIC (2014) II, welche am 13. Oktober 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Oktober 2008.  
Union Investment Luxembourg S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008136068/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08765. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

#### **LiLux Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2008.  
LRI Invest S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2008151302/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09782. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

#### **CW-MatrixCreativ, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Dezember 2008.  
LRI Invest S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2008151301/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07281. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

#### **PAM Fixed Income Opportunities (USD), Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 3.11.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008135234/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07688. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

#### **Sparkassen-NRWGarant, Fonds Commun de Placement.**

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen "Sparkassen-NRW Garant", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., am 13. November 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. November 2008.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008145843/1207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06305. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

---

#### **PAM Equity Opportunities (EUR), Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 15.11.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008135226/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07692. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

#### **ARERO - Der Weltfonds, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 20.10.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008135229/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07690. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

#### **PAM Fixed Income Opportunities (EUR), Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 15.11.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008135230/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07689. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

#### **Circuit Foil Service, Société Anonyme.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.670.

#### **Circuit Foil Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

#### **PROJET DE FUSION**

Fusion des sociétés Circuit Foil Service S.A et Circuit Foil Engineering Sàrl, par absorption de la société anonyme Circuit Foil Service S.A par la société à responsabilité limitée Circuit Foil Engineering Sàrl.

Le conseil d'administration de la société anonyme Circuit Foil Service S.A et le conseil d'administration de la société à responsabilité limitée Circuit Foil Engineering Sàrl ont établi et approuvé le projet de fusion suivant qui sera publié conformément aux articles 261 à 276 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après, la "Loi").

### *1. Mentions relatives aux sociétés qui fusionnent*

1.1. Circuit Foil Engineering Sàrl, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9576 Weidingen, 25 A rue du Village, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.94668, ci-après dénommée "Circuit Foil Engineering" ou "Société Absorbante".

1.2. Circuit Foil Service S.A, société anonyme, ayant son siège social à L-9576 Weidingen, 25 A, rue du Village, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94670, ci-après dénommée "Circuit Foil Service" ou "Société Absorbée".

1.3. Le capital social de la Société Absorbante s'élève à EUR 40.819,02 (quarante mille huit cent dix-neuf euros et deux centimes) représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 40,81902 (quarante euros quatre-vingt-un mille neuf cent deux cents) chacune, toutes détenues par Circuit Foil Luxembourg. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la Société Absorbante.

1.4. Le capital social de la Société Absorbée s'élève à EUR 860.200,00 (huit cent soixante mille deux-cent euros) représenté par 34.700 (trente-quatre mille sept cent) actions nominatives, sans valeur nominale, entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la Société Absorbée.

1.5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante se compose comme suit:

- Laure MAQUET
- Luc HELSEN
- Fabienne BOZET

Le contrôle des comptes est assuré par Vincent MAQUET, Commissaire aux comptes.

1.6. Le conseil d'administration de la Société Absorbée se compose comme suit:

- Luc HELSEN
- Kurt ACX
- Didier MAUVE
- Pierre KOHNEN
- Wilfried HALMES

Le contrôle des comptes est assuré par H.R.T Révision, réviseur.

1.7. Les exercices sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée vont du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### *2. Description de la fusion*

La fusion se fera par absorption de la société Circuit Foil Service par la société Circuit Foil Engineering. Circuit Foil Service étant dissoute sans liquidation et l'ensemble de son patrimoine actif et passif étant transféré à Circuit Foil Engineering.

L'objectif de cette opération de fusion par absorption de Circuit Foil Service par Circuit Foil Engineering est de diminuer le nombre de sociétés du groupe ArcelorMittal. Etant donné que Circuit Foil Service (anciennement "RETEC") était auparavant une filiale de Circuit Foil Engineering (anciennement "RIFinance"), le but est de regrouper les activités de Circuit Foil Service dans son ancienne maison-mère.

En représentation du transfert du patrimoine de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital de EUR 1.015.218,44 (un million quinze mille deux cent dix-huit euros et quarante-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 40.819,02 (quarante mille huit cent dix-neuf euros et deux centimes) à EUR 1.056.037,46 (un million cinquante-six mille trente-sept euros et quarante-six cents), par la création et l'émission de 28.391 (vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, de mêmes type et nature que les parts sociales existantes et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

La Société Absorbante attribuera les parts sociales nouvelles, entièrement libérées, aux actionnaires de la Société Absorbée et les répartira entre eux à raison de 0,818184438 part sociale nouvelle de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée et versement d'une soulte en espèces.

Les parts sociales appartiendront aux associés comme suit:

- Circuit Foil Luxembourg: 24.830 parts sociales et versement d'une soulte de EUR 33,05.
- Fidima: 3.561 parts sociales et versement d'une soulte de EUR 27,51.

Par l'effet de ce qui précède, Circuit Foil Service sera dissoute et ses actions seront annulées.

Circuit Foil Engineering émettra les actions nouvelles avec jouissance à la date de la tenue des Assemblées Générales des actionnaires des sociétés fusionnantes approuvant la fusion et procédera à l'inscription afférente au registre des associés.



### 3. Autres mentions

3.1. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

3.2. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés fusionnantes.

3.3. Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra juridiquement effet entre la société absorbée et la société absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés fusionnantes, c'est-à-dire à la date de la dernière des assemblées générales des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la "Date Effective").

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

3.4. Conformément à l'article 267 de la Loi, les associés auront le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance au siège de chacune des sociétés, des documents suivants ou d'en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande:

- le projet de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés fusionnantes;
- un état comptable arrêté au 30 novembre 2008 pour chacune des sociétés fusionnantes.
- les rapports des organes de gestion des sociétés qui fusionnent.
- les rapports des experts indépendants

3.5. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, auront le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

### 4. Effets de la fusion

4.1. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et cessera d'exister et toutes les actions de ladite société alors en émission seront annulées.

4.2. La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui auront été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

4.3. La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.

4.4. La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

4.5. La Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée tels qu'ils existeront à la Date Effective.

4.6. Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

4.7. La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera, en principal et intérêts, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

4.8. Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

4.9. Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire de la Société Absorbée prendront fin à la Date Effective. Décharge leur sera donnée pour l'exercice de leurs mandats durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la Date Effective, par l'assemblée générale de la Société Absorbée approuvant la Fusion.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises de la Société Absorbante prendront fin à la Date Effective. Décharge leur sera donnée pour l'exercice de leurs mandats durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à la Date Effective, par l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la Fusion.

Les nouveaux administrateurs de la Société Absorbante seront nommés lors de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la Fusion.

### 5. Mentions complémentaires

5.1. Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.

5.2. Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

5.3. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

6. Le présent texte est établi à Luxembourg le 5 décembre 2008, en six originaux, et sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelés à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

*Pour la Société Absorbée*

Les membres du Conseil d'administration

*Administrateurs:*

Luc HELSEN

Kurt ACX

Didier MAUVE

Pierre KOHNEN

Wilfried HALMES

*Pour la Société Absorbante*

Les membres du Conseil d'administration

*Administrateurs:*

Laure MAQUET

Luc HELSEN

Fabienne BOZET

Signatures.

Référence de publication: 2008152451/571/146.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04202. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

#### **PAM Fixed Income Opportunities (USD), Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 3.11.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008135232/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07686. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

---

#### **Deka-OptiRent 12/2008, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka-OptiRent 12/2008", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 16. Dezember 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 1. Dezember 2008.

Deka International S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008152458/1208/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02724. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

#### **FN - No Nonsense Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement FN - NO NONSENSE FUND a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008152469/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06807. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

---

#### **Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds VII, Fonds Commun de Placement.**

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Esch/Alzette, 5. November 2008.

Für Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008139441/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

---

#### **Berenberg Funds, Fonds Commun de Placement.**

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Esch/Alzette, den 3. Dezember 2008.

Für Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2008152935/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

#### **Deka-OptiRent 3Y (II), Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka-OptiRent 3y (II)", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement zum 16. Dezember 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 1. Dezember 2008.

Deka International S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Depotbank*

Unterschriften

Référence de publication: 2008152470/1208/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02738. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

### **Parsifal, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement Parsifal a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 17 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008152462/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05868. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080170064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

---

### **Rolling Protect 2SI DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Fonds, in Kraft getreten am 10. November 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. November 2008.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2008146445/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06532. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080172203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

---

### **ES-InvestSelect:Alternative Investments, Fonds Commun de Placement.**

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "ES-InvestSelect:Alternative Investments", der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 25. November 2008 zu gründen.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. November 2008.

International Fund Management S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008152459/1207/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01366. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

#### **OneWorld Tactics, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Dezember 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151415/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03672. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

#### **HB Fonds, Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 28. November 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Dezember 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151416/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03711. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

#### **P.A.M., Fonds Commun de Placement.**

---

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 11. November 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Dezember 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151417/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03679. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

#### **OSD Private Banking, Fonds Commun de Placement.**

---

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "OSD Private Banking", der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds am 25. November 2008 zu gründen.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. November 2008.

International Fund Management S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Depotbank*

Unterschriften

Référence de publication: 2008152460/1207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01360. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

### **Raptor, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 1. Dezember 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Dezember 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151418/8040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03663. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

### **Osprey Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements, in Kraft getreten am 1. Dezember 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Dezember 2008.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151419/711/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03638. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

### **Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.280.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Toro Capital, incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Maître Jean-Baptiste Juvin, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 November 2008.

2) Cavallo Holding Limited, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town Grand Cayman KYG9001, Cayman lands, represented by Maître Jean-Baptiste Juvin, pursuant to a proxy dated 24 November 2008.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

### **Title I. Denomination, registered office, duration, object**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "Toro Capital I" (the "Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the General Partner of the Company (as defined in Article 12) may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

**Art. 4.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

### **Title II. Share capital - shares**

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 25 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial subscribed capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one Management Share and 309 Ordinary Shares, each of said shares being paid up to 5% upon incorporation of the Company.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the Law of 2007, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

For the purposes of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares", unless the context otherwise requires.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 13 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, or the General Partner may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

**Art. 6.** The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the issue price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law of 2007("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

The General Partner is further authorised to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 7.** The Company will in principle issue shares in registered form only. The Company reserves the right to issue bearer shares to the extent that it is in a position to check at all times the status of Eligible Investor of the holders of the bearer shares.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders and under which conditions or whether the shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to two decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of shares are conditional upon the proposed



transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 8. Restriction on ownership.** The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company;

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Net Asset Value per share of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 25 hereof less any service charge (if any); where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

**Art. 9. Redemption and Conversion of Shares.** As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless otherwise provided for a specific Sub-Fund or Class of Shares in the sales documents of the Company, any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the sales documents. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof less a redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding to accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 10 Luxembourg bank business days, from the effective calculation day provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 26 hereof.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such shares.

The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

The General Partner may (subject to the principle of equal treatment of shareholders and the consent of the shareholder(s) concerned) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 26 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as at the first applicable Valuation Day after the end of the suspension period.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes, provided that the General Partner may impose such restrictions between Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If, with respect to any Valuation Day, redemption requests and conversion requests relate to more than a certain level, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documentation, of the Net Asset Value of a specific Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the Sub-Fund. Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem shares as of a same day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption

conversion request honoured. With respect to the next Valuation Day following such deferral period, the balance of such redemption conversion requests will be met in priority to later requests, subject to the same limitations as above.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the General Partner shall determine from time to time, then the General Partner may decide that this request be treated as if such shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Sub-Fund or Class.

The General Partner may in its absolute discretion compulsory redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the General Partner and to be published in the sales documents of the Company.

In exceptional circumstances relating to a lack of liquidity of certain investments made by certain Sub-Funds and the related difficulties in determining the Net Asset Value of the shares of certain Sub-Funds, the treatment of redemption requests may be postponed and/or the issue, redemptions and conversion of Shares suspended by the General Partner.

### **Title III. Liability of holders of shares**

**Art. 10.** The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

**Art. 11.** The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

### **Title IV. Management and supervision**

**Art. 12.** The Company shall be managed by Toro Capital (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

**Art. 13.** The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as described more fully in the sales documents, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s).

**Art. 14.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the person(s) that was/were the manager(s) of General Partner at the time of such event appoint(s) an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 15. Co-Management and Pooling.** The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is/are interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Independent Auditor.** The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

#### **Title V. General meeting**

**Art. 18.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

**Art. 19.** The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the 21st day of the month of June at 10.00 a.m. (CET). If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 20.** At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution, shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 21.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### **Title VI. Accounting year, allocation of profits**

**Art. 22.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year.

**Art. 23. Appropriation of profits.** The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

#### **Title VII. Valuation - Determination of net asset value**

**Art. 24. Valuation Date/Frequency of calculation of net asset value per share.** The net asset value of shares shall, for the purposes of the redemption, conversion and issue of shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, but in no instance less than once per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

**Art. 25. Determination of net asset value per share.** The net asset value of share of each Class within each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as at any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, as at any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to two decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value as at the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

(c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the General Partner, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the General Partner on the basis of foreseeable sale prices.

(d) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(e) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(f) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(g) Investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values and for which the company or its agent has sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

(h) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the company or its agent may rely upon such automatic pricing services as it shall determine or, if so instructed by the General Partner, it may use information received from various professional pricing sources (including fund administrators and brokers). In the absence of manifest error and having due regards to the standard of care and due diligence in this respect the company or its agent shall not be responsible for any loss suffered by the Company or any shareholders by reason of the inaccuracy of the valuations provided by such pricing sources.

In circumstances where one or more pricing sources fails to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company and is in accordance with good accounting practice.

Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange prevailing in Luxembourg as at the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 25 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue redemption and conversion prices, if applicable, interest, bank charges, currency con-

version costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(b) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner as at the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner as at the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares and

4) where as at any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known as at such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 26. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share and of issue of shares.** The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Classes and the issue, redemption and conversion of shares of such Class(es):

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an

emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to such Sub-Fund(s) is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the General Partner the issue and, if applicable, redemption or conversion prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Sub-Fund(s) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any Sub-Fund(s), or informing the shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund(s) cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with respect to the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

**Art. 27. Custodian Agreement.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and in particular the Law of 2007 (the "Custodian").

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

### **Title VIII. Dissolution, liquidation**

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

**Art. 29. Merger of sub-funds or classes of shares.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated as at the Valuation Date with respect to which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption or conversion (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the Shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-



Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders, upon proposal from the General Partner and with its approval, of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which shall decide upon such an amalgamation by resolution adopted by simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another investment fund or to a sub-fund within such other investment fund shall be decided by a general meeting of shareholders and shall require a resolution of the Shareholders of the contributing Sub-Fund where no quorum is required and adopted by a simple majority of the votes cast at such meeting, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg investment fund of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based investment fund, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund who have voted in favour of such amalgamation.

### **Title IX. General provisions**

**Art. 30.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

#### *Transitory provisions*

Notwithstanding Article 19 of the present Articles, the first annual meeting of shareholders will be held on the 21 of the month of June 2010 at 10.00 a.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2009

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Manage- ment Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital	Amount paid in upon incor- poration
Toro Capital . . . . .	1	308	30,900 EUR	1545 EUR
Cavallo Holding Limited . . . . .	0	1	100 EUR	5 EUR
<b>Total . . . . .</b>	<b>1</b>	<b>309</b>	<b>31,000 EUR</b>	<b>1550 EUR</b>

Proof of the payment in cash of the amount of 1550 EUR has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

The following is elected auditor until the next general meeting of shareholders:

Deloitte S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office of the Company is fixed at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Toro Capital, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Maître Jean-Baptiste Juvin, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2008.

2) Cavallo Holding Limited, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town Grand Cayman KYG9001, Cayman lands, représentée par Maître Juvin, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Toro Capital I" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant de la Société (tel que défini à l'article 12) peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société, peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces Statuts (les "Statuts") mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

**Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

#### **Titre II. Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital souscrit initial est de trente et un mille Euros (EUR 31.000) composé d'une Action de Commandité et 309 Actions Ordinaires, chacune de ces actions étant libérées à hauteur de 5% lors de la constitution de la Société.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi de 2007.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs sous-fond(s) tel qu'il est défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (chacun de ces sous-fonds, un "Sous-Fond"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fond peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

Pour la finalité des présents statuts, toute référence ci-après à "Classe d'actions" fera également référence à "Catégories d'actions", à moins que le contexte ne l'exige autrement.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fond ne sont investis que pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fond correspondant. Les obligations, engagements ou responsabilités propres à un Sous-Fond ne sont pas imputables à un autre Sous-Fond.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fond pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe seront investis conformément à l'Article treize des présents statuts, dans des valeurs mobilières de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour chaque Sous-Fond.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fond ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, ou le Gérant, peuvent consolider ou diviser les actions de ce Sous-Fond ou de cette Classe.

**Art. 6.** Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions à émettre.

A moins que le Gérant n'en décide autrement et comme cela est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix de vente des actions sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Sous-Fond ou Classe, ainsi qu'il est déterminé à l'article 25 de ces Statuts, assortie d'une éventuelle commission de vente, si les documents de vente la prévoient.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions.

Le Gérant est de plus autorisé à déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions, sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'Article 26 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, comme requis par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

**Art. 7.** La Société n'émettra en principe que des Actions sous forme nominative. La Société se réserve le droit d'émettre des actions au porteur si elle demeure en position de vérifier à tout moment que le détenteur des actions au porteur remplit les conditions d'Investisseur Eligible.

La Société décidera si des certificats d'actions seront fournis aux actionnaires et sous quelles conditions ou si les actionnaires recevront confirmation écrite de leur actionariat.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à deux décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

**Art. 8. Restriction de la propriété.** Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société;

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 des

présents Statuts, diminuée par tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

**Art. 9. Rachat et conversion des Actions.** Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la Loi.

Sauf si cela est différemment prévu pour un sous-fonds ou une classe d'actions spécifique dans les documents de vente de la Société, les actionnaires pourront à tout moment demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société dans les conditions, termes et limites définis par le Gérant dans les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis).

A moins que le gérant n'en décide autrement et ainsi qu'il est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix de rachat des actions sera égal à la valeur d'actif net des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 25 de ces Statuts, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat, si les documents de vente la prévoient. Si le Gérant en décide ainsi, ce prix pourra être arrondi à la décimale la plus proche, l'arrondissement étant au bénéfice de la Société, le cas échéant. Il pourra être déduit du prix de rachat toute commission de vente afférente si lesdites actions font partie d'une Classe pour laquelle une telle commission a été prévue par les documents de vente. Le prix de rachat sera normalement payé en-dedans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder 10 jours ouvrés après la date de calcul de la valeur d'actif net applicable, sous réserve de la remise des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'article 26 de ces Statuts.

Le Gérant déterminera la durée de l'éventuelle période de préavis préalable au rachat d'actions pour chaque Classe ou Classes d'actions. La période propre au au paiement des produits du rachat et toute période de préavis applicable ainsi que les circonstances de sa mise en œuvre seront rendues publiques dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment désignée a cet effet, la charge d'accepter les demandes de rachat et de procéder aux paiement y afférents.

Le Gérant peut (sujet au traitement égal des actionnaires et au consentement de(s) actionnaire(s) concerné(s)) satisfaire les demandes de rachat, pour tout ou partie, en nature en allouant, à l'actionnaire qui demande le rachat, des parts du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire des parts rachetées, ainsi qu'il est décrit dans les documents de vente.

Un tel rachat en nature fera l'objet d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société, confirmant la quantité, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura attribués en contrepartie des parts rachetées. Ce rapport confirmera également le moyen utilisé pour déterminer la valeur de ces avoirs lequel devra être identique aux procédures

de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des parts. Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, mais ne seront pas supportés par la Société à moins que le Gérant ne considère que ce rachat en nature ne se fasse dans l'intérêt de la Société ou dans le but de protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévue à l'article 26 des présents statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué le premier jour d'évaluation suivant la fin de la suspension.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions détenues en actions d'un Sous-Fonds en actions d'un autre Sous-Fonds ou une autre classe d'actions du même Sous-Fonds aux valeurs nettes respectives des actions en question. Le Gérant peut imposer des restrictions, tels qu'indiqués dans les documents de vente, concernant, entre autres, la conversion entre différentes Classes d'actions ou la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tel que prévu dans les documents de vente.

Les demandes de conversion ne seront pas acceptées tant que ne seront pas terminées toutes les transactions dont lesdites actions pourraient préalablement avoir fait l'objet.

Si, par rapport à tout Jour d'Evaluation, les demandes de rachat et de conversion devaient excéder un seuil, déterminé par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, de la valeur nette d'un Sous-Fonds donné, le Gérant pourra décider que tout ou partie desdites requêtes soient reportées pour une période que le Gérant estimera être dans l'intérêt du Sous-Fonds. Les rachats seront limités pour tous les actionnaires demandant le rachat le même jour de façon à ce que le même pourcentage de chaque demande de rachat/conversion soit honoré. Par rapport au jour d'Evaluation qui suivra cette période de report, le solde de ces requêtes seront traitées en priorité par rapport aux requêtes ultérieures, sujet aux mêmes restrictions que ci-dessus.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet que la valeur des actions détenues par un actionnaire tombe en-dessous du montant minimum de participation déterminé par le Gérant, de temps à autre, pour une classe ou Sous-Fonds, cet actionnaire pourra être considéré comme ayant demandé le rachat ou à la conversion de toutes ses actions de cette classe ou Sous-Fonds.

Le Gérant peut, à tout moment, procéder au rachat forcé des actions des actionnaires qui détiennent un nombre d'actions inférieur au minimum de détention tel que déterminé de temps à autre par le Gérant et publié dans les documents de vente de la Société.

Dans des circonstances exceptionnelles relatives à un manque de liquidité de certains investissements réalisés par certains Sous-Fonds et aux difficultés rencontrées dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des parts de certains Sous-Fonds, le traitement des demandes de rachat peut être différée et / ou l'émission, le rachat et la conversion des actions peut être suspendu par le Gérant.

### **Titre III. Responsabilité des actionnaires**

**Art. 10.** Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

**Art. 11.** Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

### **Titre IV. Gérance et supervision**

**Art. 12.** La Société sera gérée par Toro Capital (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

**Art. 13.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le gérant pourra mettre en place des comités spéciaux, tels qu'un comité d'investissement ou un comité consultatif, ainsi qu'il est décrit plus en avant dans les documents de vente, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leurs sont expressément confiées.

**Art. 14.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que la/les personne(s) qui était/étaient le(s) managers du Gérant au moment de cet événement nomme(nt) un gérant, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

**Art. 15. Co-Management et Pooling.** Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

**Art. 16.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

**Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 18.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le 21 juin à 10 heures (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne

pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution affectant l'intérêt de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les présents Statuts, ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

**Art. 20.** Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibèrera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

**Art. 21.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

#### **Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices**

**Art. 22.** L'exercice comptable de la Société débute le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Distribution des bénéfices.** L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

#### **Titre VII. Evaluation - détermination de la valeur nette d'inventaire**

**Art. 24. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire des actions à prendre en compte pour le rachat, la conversion ou l'émission d'actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, mais au moins une fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation").

**Art. 25. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action.** La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au deuxième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds correspondant, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en œuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
- 3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;



4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie;

8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout fonds d'investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) La valeur des titres (en ce comprises les actions ou parts de fonds d'investissement fermés) qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque sera déterminée en prenant en compte le dernier prix disponible ou, si cela est approprié, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés.

c) Pour les titres non cotés et les titres non négociés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé, aussi bien que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du Gérant, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le Gérant sur base de la valeur probable de réalisation.

d) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

e) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant, sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des futures;

f) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

g) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds cibles) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour lesquelles la société ou ses Agents a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif compétent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Gérant;

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, la Société ou son agent pourra se baser sur tout service de cotation automatique par lui déterminé, ou sur instruction du Gérant, sur des informations reçues de diverses sources de cotation (dont les agents administratifs des fonds et les courtiers). En cas d'absence d'erreurs manifestes, et en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, la Société ou son Agent n'est pas responsable pour les pertes subies par tout actionnaire du fait de l'inexactitude des évaluations fournies par lesdites sources de cotation.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations pour une part importante des avoirs à l'agent administratif, empêchant celui-ci de déterminer le prix de souscription et de rachat, l'agent administratif devra informer le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la société et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

Enfin, dans les cas où aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation du Gérant.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la monnaie de référence de ce Sous-Fonds au taux de change en vigueur au Luxembourg à la date d'évaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 25 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- 3) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.

6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission, de rachat et de conversion, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

a) Dans le cadre d'un Sous-Fonds, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

b) Si un Sous-Fonds émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné;

c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds ou à la Classe correspondante;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 ci-dessus seront considérées comme des actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

**Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions.** La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes et, le cas échéant, l'émission, le rachat des actions et la conversion des actions de cette (ces) Classe(s):

a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné est, de temps à autre, cotée ou négociée, est fermée (pour une raison autre que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds évoqué; ou

b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Gérant n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état de affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Gérant, une vente ou une évaluation équitable des actifs détenus par la Société attribuables au Sous-Fonds concerné n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis du Gérant le prix d'émission, et potentiellement, de rachat ou de conversion ne peut pas, en toute équité être calculé; ou

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au Sous-Fonds concerné sont suspendus; ou

d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les actionnaires de la décision du Gérant de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds de la Société; ou

f) lorsque pour toute autre raison, la valeur des investissements détenus par la Société et attribuables au Sous-Fonds concerné ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée à la première Date D'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

**Art. 27. Contrat de banque dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs

de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

### **Titre VIII. Dissolution, liquidation**

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

**Art. 29. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'actions.** Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminuée jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en est décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une classe d'actions quelconque pourra, sur proposition du Gérant et avec son accord, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe et rembourser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) déterminée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale des actionnaires et les résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés auprès de la Banque Dépositaire pour une période de six mois après la fin des opérations de rachat; après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cette section (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un sous-fonds quelconque pourra décider d'apporter les actifs et engagements de ce sous-fonds à un autre sous-fonds au sein de la Société, sur proposition du Gérant et avec son accord. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

### **Titre IX. Dispositions générales**

**Art. 30.** Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Nonobstant l'article 19 des présents Statuts, la première assemblée générale annuelle aura lieu le 21 juin 2010 à 10 heures (CET). Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant.

La première année fiscale commencera à la date d'immatriculation de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

*Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Souscripteur	Actions de Com-mandités	Actions Ordinai-res	Capital Sou-scrit	Montant versé au jour de la constitu-tion
Toro Capital . . . . .	1	308	30.900 EUR	1,545 EUR
Cavallo Holding Limited . . . . .	0	1	100 EUR	5 EUR
Total . . . . .	1	309	31.000 EUR	1,550 EUR

La preuve de ce paiement en liquide du montant de 1550 euros a été donnée au notaire soussigné.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 7.500,-.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière-té du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoqués ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

La personne suivante a été nommée réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est situé au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. JUVIN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. LAC/2008/47551. - Reçu mille deux cent cinquante euros(EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008151414/242/1318.

(080180956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Bianca S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 114.123.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 21 novembre 2008.  
FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD  
19, avenue Gordon Smith, L-7740 COLMAR-BERG  
Signature

Référence de publication: 2008150864/3462/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00275. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Fertitrust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 1973, acte publié au Mémorial C n ° 147 du 27 août 1973. La devise du capital a été modifiée en Euros suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2000, acte publié au Mémorial C n ° 479 du 26 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTITRUST S.A

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008151432/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09610. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151439/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09992. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

---

**CardTel Technologies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.267.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 3 novembre 2008 à 10:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les mandats de Monsieur Rafael Salomon Galicot, Monsieur David Gregorio Galicot et Monsieur Pilar Urbino en tant que gérants A sont reconduits pour une période de 1 an;
- Le mandat de ProServices Management S.à r.l. avec numéro de registre B 105263 en tant que gérant B est reconduit pour une période de 1 an;
- Les mandats des gérants arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2009.

141927

Luxembourg, le 18 novembre 2008.  
CardTel Technologies Investments S.À r.l.  
ProServices Management S.à r.l.  
Représentée par Stéphane Hépineuze  
Gérant

Référence de publication: 2008150728/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08840. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Dawn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.349.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2008150582/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01677. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

**Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.162.

—  
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 31 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant catégorie B Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant catégorie B Richard Brekelmans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant catégorie B ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008148382/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05145. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Hilton PCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.168.268.896,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 114.192.

—  
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 octobre 2008

En date du 22 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au  
 - 412F, route d'Esch, L-1471, Luxembourg  
 - d'accepter la démission de Monsieur Tim Scott GLASSETT de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008,

- de nommer Monsieur David THOMPSON, né le 30 Septembre 1963 à Stockton, California, Etats-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle: 875, Victoria Drive, 91104 Pasadena, California, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2008 et ce pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur William Steven STANDEFER
- Monsieur Rudi JAGERSBACHER
- Monsieur Philippe OISELAY
- Monsieur David THOMPSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

HILTON PCB S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008150219/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

**PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 22.894.

EXTRAIT

Il résulte de deux conventions sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 que:

- Monsieur Abrami Patrick a cède les 85 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à Madame Stéphanie Lejeune;

- Monsieur Feller Jacques a cède les 85 parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à Madame Stéphanie Lejeune.

Les associés de la société PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. sont désormais:

	Parts
Monsieur Djamel Arifi . . . . .	165
Monsieur Pelletier Didier . . . . .	165
Madame Stéphanie Lejeune . . . . .	170
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008150852/4906/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Buford Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.741.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2009 qui se tiendra en 2009:

Le conseil d'administration suivant:



- Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Président;
- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133,127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BUFORD PARTICIPATION S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008150854/7989/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00964. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 octobre 2008 à 14:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Stéphane Hépineuze, né le 18 juillet, 1977 à Dieppe, France avec adresse professionnelle à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009;

2. La reconduite du mandat de Matthijs Bogers, né le 24 novembre, 1966 à Amsterdam, Pays-Bas avec adresse professionnelle à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009;

3. La reconduite du mandat de Shmuel Hershkovitz, né le 24 juin, 1959 à Haïfa, Israël avec adresse professionnelle à 53, Fortune Bay Inlet, BS Freeport, Bahamas en tant que gérant A est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009;

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour Ildan International S.à r.l.*

Représentée par Stéphane Hépineuze

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2008150727/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08131. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Financière de Gasperich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 539.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 54.908.

**EXTRAIT**

Suite au décès de Monsieur Philippe VUITTON en date du 21 septembre 2008, associé, détenteur de 10.549 parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, libérées entièrement, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FINANCIERE DE GASPERICH S.A.R.L., établie et ayant siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.908,

Il résulte que les 10.549 parts sociales sont détenues en indivision par:

- Mademoiselle Laure Marie VUITTON, de nationalité française, née à Paris le 30/01/1980 à PARIS (14<sup>ème</sup> Arrondissement), demeurant à LIBOURNE (F-33500), 24, rue Lyrot,

- Monsieur Thibaud Philippe VUITTON, de nationalité française, né à Paris le 18/06/1983 à PARIS (14<sup>ème</sup> Arrondissement), demeurant à Paris (F-75015) (15<sup>ème</sup> Arrondissement), 23, rue du Hameau,

- Mademoiselle Marie VUITTON, de nationalité française, née à Paris le 08/03/1988 à PARIS (14<sup>ème</sup> Arrondissement), demeurant à VANVES (F-92170), 11 bis, Villa Juliette de Wills.

En leur qualité d'héritiers légaux à la succession.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150737/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

---

### **Troodon S.A., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juin 2007*

L'an deux mille sept, le vingt juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de

Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, né le 12/11/1969 à Luxembourg,

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008147566/3083/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**B.F.S. 47 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.800.

—  
EXTRAIT

Du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 novembre 2008:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3, Novembre 2008.

- Transfert de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

\* Sylvie Abtal-Cola

\* Richard Brekelmans

\* Eric Vanderkerken

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2008148378/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Molinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 7.895.

—  
Constituée par-devant Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 mars 1961, acte publié au Mémorial C n° 28 du 15 avril 1961, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1965, acte publié au Mémorial C n° 127 du 3 novembre 1965, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 janvier 1968, acte publié au Mémorial C n° 18 du 10 février 1968, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 mars 1968, acte publié au Mémorial C n° 57 du 24 avril 1968, modifiée par-devant Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 5 du 13 janvier 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 mai 1988, acte publié au Mémorial C n° 210 du 4 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 160 du 3 avril 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 672 du 1<sup>er</sup> décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 302 du 2 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 536 du 14 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 228 du 24 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.11.08.

Pour MOLINVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151543/1261/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07656. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**ServiceMagic Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.204.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.748.

—  
Il résulte d'un contrat global d'acquisition entre, d'une première part, (i) la société ServiceMagic Inc., une société de droit américain ayant son siège social West Portway, Gate 200 Golden, 14023 Denver, CO 80401, Etats-Unis d'Amérique

dûment substituée pour les besoins de la cession par la société ServiceMagic International S.à r.l., ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg (le «Cédant»), (ii) de seconde part, M. David Habib, ayant son adresse professionnelle à SW1W 9 NE, 14 Eccleston Place, Londres, Royaume-Uni (le «Cessionnaire»), et (iii) de troisième part, Groupe Cyber Archi, une société de droit français ayant son siège social au 1040, rue Jean Perrin, Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, 13290 Les Milles, France, en date du 29 septembre 2008, que la propriété pleine et entière de 500,000 (cinq cent mille) parts sociales non nanties d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, détenues dans la Société par le Cédant, ont été cédées par le Cédant au Cessionnaire avec effet au 27 octobre 2008.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
ServiceMagic International S.à r.l. ....	8,563,430
David Habib . . . . .	2,640,570
Total: . . . . .	11,204,000

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

*Pour ServiceMagic Europe S.à r.l.*

Olivier Dorier

*Gérant B*

Référence de publication: 2008150881/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01443. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Presta Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6931 Mensdorf, 1, rue Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 135.244.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 21 octobre 2008, que Madame Nathalie MELLA, demeurant à D-54668 Echternacherbrück, Kelterdell 24, a cédé 15 parts qu'elle détenait dans la société PRESTA CONCEPT S.à.r.l., à savoir:

8 parts sociales à Monsieur Didier VENIER, technicien, demeurant à F-57480 Rettel, 14, rue des Vergers;

7 parts sociales à Monsieur Jean-Paul PHILIPPON, retraité, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville, 3, rue Jean Jaurès.

Par conséquent, à compter du 21 octobre 2008, la répartition du capital social de la société PRESTA CONCEPT S.à r.l. est comme suit:

Madame Anne NIERENBERGER, précitée . . . . .	50 parts sociales
Monsieur Didier VENIER, précité . . . . .	28 parts sociales
Monsieur Jean-Paul PHILIPPON, précité . . . . .	22 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

Mensdorf, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008151649/5212/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05604. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—  
EXTRAIT

A la suite de plusieurs contrats de transferts de parts sociales datés du 7 novembre 2007, il résulte que Triton Masterluxco 2 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite

au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 121.037 a transféré trois (3) parts sociales comme suit:

- 1 part sociale à Dlux Holdco S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 110.976;

- 1 part sociale à T1 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 134.847;

- 1 part sociale à T2 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 134.846.

Suite à ces transferts de parts sociales, l'actionariat de la société se compose comme suit:

- Triton Masterluxco 2 S.à r.l.: 312.797 parts sociales.
- Dlux Holdco S.à r.l.: 1 part sociale.
- T1 S.à r.l.: 1 part sociale.
- T2 S.à r.l.: 1 part sociale.
- Dematic Managementbeteiligungs GbR: 60.000 parts sociales.
- Dematic Managementinvestment GbR: 7.200 parts sociales.
- Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR: 20.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008150722/1649/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06835. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080178032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

### **L.S. IANC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 127.729.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil de Gérance de la Société, qui s'est tenue en date du 06 Novembre 2008, que le siège social de la Société a été transféré du 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Novembre 2008.

*Pour LS Ianc Luxembourg SARL*

Signature

Référence de publication: 2008150215/6407/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01141. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080177037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

### **Arpex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 25, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.719.

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1) Monsieur Francis DIEDERICH, architecte d.p.l.g., demeurant à L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

2) Monsieur Léon TREFF, employé privé, demeurant à L-8158 Bridel, 4c, rue du Tilleul.

3) Monsieur Guy WALTER, architecte, demeurant à F-67000 Strasbourg, 20, rue Kempf (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ARPEX S.A.R.L.", établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86719, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 980 du 27 juin 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774 du 13 décembre 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La démission de Monsieur Francis DIEDERICH de sa fonction de gérant de la Société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Monsieur Léon TREFF, employé privé, né à Ettelbruck, le 21 juin 1958, demeurant à L-8158 Bridel, 4c, rue du Tilleul, est nommé, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société.

*Troisième résolution*

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit: "La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

*Quatrième résolution*

- Monsieur Francis DIEDERICH, préqualifié, cède par les présentes ses 375 parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Léon TREFF, préqualifié, qui accepte au prix de 5.625,- EUR, et

- Monsieur Guy WALTER, préqualifié, cède par les présentes ses 50 parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Léon TREFF, préqualifié, qui accepte au prix de 1,- EUR,

lesquelles sommes les cédants reconnaissent avoir reçues présentement du cessionnaire, ce dont ils consentent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Léon TREFF, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui.

*Cinquième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Sixième résolution*

Décision est prise de transférer le siège social de Steinsel à L-1510 Luxembourg, 25, avenue de la Faïencerie, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la Société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH - TREFF - WALTER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE/2008/4631. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151760/231/65.

(080179610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 13 novembre 2008*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Mademoiselle Lucinda CLIFTON-BRYANT de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Madame Elena MORRISOVA ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de catégorie B de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

\* Monsieur Jeffrey Harold ARONSON ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12<sup>e</sup> étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant de catégorie A de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008150791/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.942.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales en date du 12 novembre 2008, Arlington Business Parks Partnership associé de la Société a transféré la 1 part qu'il détenait dans la Société à Akeler Holdings S.A.

Suite à ce transfert de parts l'actionnariat de la société se compose comme suit:

- Akeler Holdings S.A: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150850/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 10 novembre 2008*

*Composition du Conseil de Gérance*

L'assemblée a décidé de nommer M. Daniel Watkins en tant que gérant de la société à compter du 10 novembre 2008.

Au 10 novembre 2008, le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Managing Director, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Gérant
- M. Graham A. GOODHEW, Vice-President, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Gérant
- M. Jean-Jacques LAVA, Vice-President, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Gérant
- M. Peter SCHWICHT, Managing Director, J.P. Morgan AG, Junghofstrasse 14, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne, Gérant
- M. James B. BRODERICK, Managing Director, JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Finsbury Dials, 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, Gérant
- M. Daniel WATKINS, Vice-President, JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Finsbury Dials, 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ, Gérant

Certifié conforme  
Pam Steinfeldt-Kristensen  
Assistant Vice-President

Référence de publication: 2008150751/644/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Entreprise de Débosselage Luxembourgeoise s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 27, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 132.030.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 21 novembre 2008.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD  
19, av. Gordon Smith, L-7740 COLMAR-BERG  
Signature

Référence de publication: 2008150559/3462/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00333. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Brokerage Marketing Organizer Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.157.

EXTRAIT

Il s'ensuit d'une résolution de l'administrateur unique de la Société, en date du 06 Novembre 2008, que le siège social de la Société a été transféré du 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2008.

Pour Brokerage Marketing Organizer Holding SA  
Signature

Référence de publication: 2008150577/6407/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01627. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.